

IMMERSIONS : STEP-BY-STEP

Coordination nationale
Version 02.02.2019

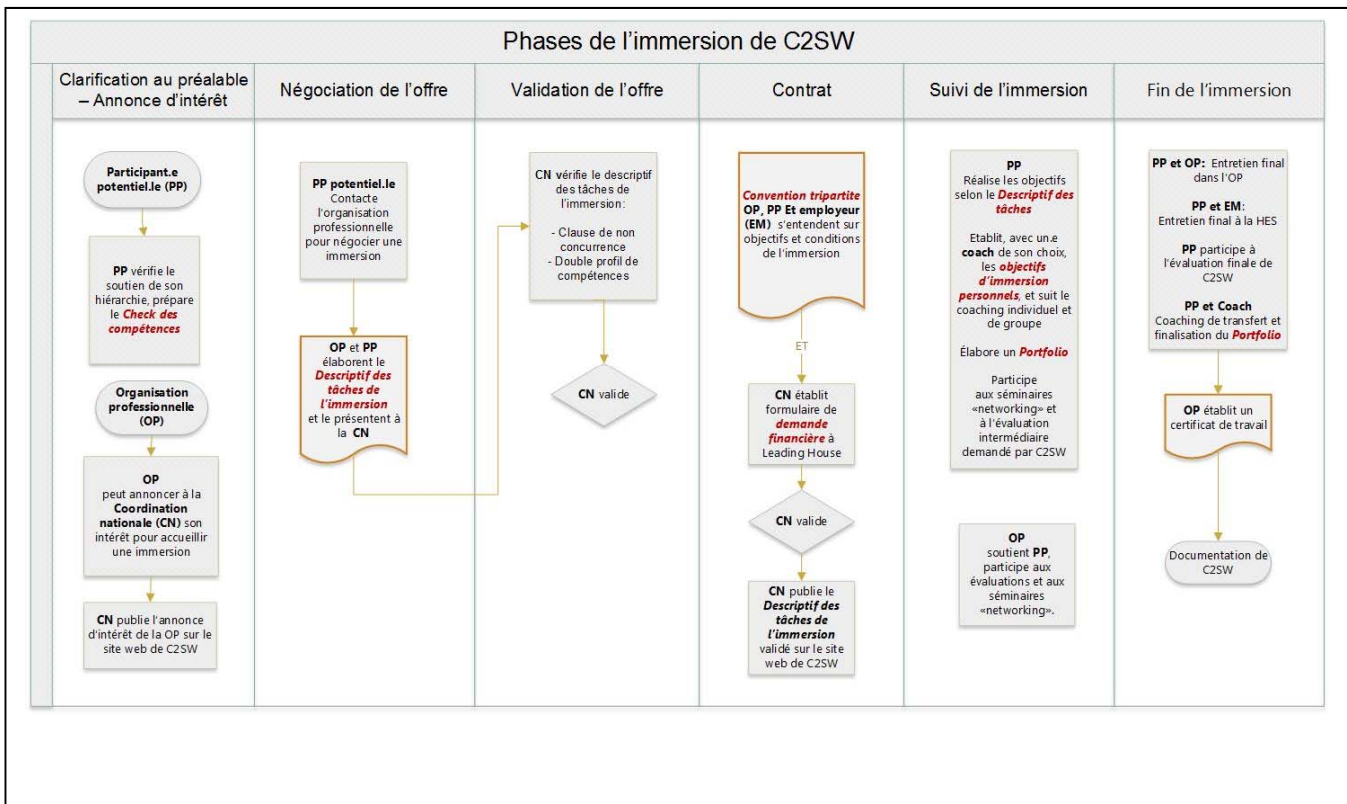
Contenu

1. Introduction	3
2. Tableau récapitulatif des phases de l'immersion	3
3. Aspects essentiels des immersions	4
3.1. Objectifs	4
3.2. Public cible	4
3.3. Orientation des contenus	4
3.4. Durée	5
3.5. Résultats	5
4. Informations destinées aux organisations de la pratique professionnelle (OP)	6
4.1. Négociation d'une offre d'immersion	6
4.2. Formulation du Descriptif des tâches de l'immersion	6
4.3. Validation de l'offre d'immersion	7
4.4. Convention	7
4.5. Pendant l'immersion	8
4.6. Fin de l'immersion	8
5. Informations destinées aux participant.e.s (potentiel.le.s) au programme	9
5.1. Préparation de l'immersion	9
Clarification de la motivation personnelle	9
Vérification avec la personne de contact de la coordination nationale	9
Discussion avec le/la supérieure hiérarchique (et le/la responsable RH)	9
5.2. Négociation d'une offre d'immersion	9
5.3. Formulation du descriptif des tâches de l'immersion	9
5.4. Validation de l'offre d'immersion	10
5.5. Convention	10
5.6. Pendant l'immersion	11
5.7. Fin de l'immersion	11
5.8. Retour sur le lieu de travail - Transfert	12

1. Introduction

Ce document fournit une **description du processus des immersions** dans le cadre du programme pilote Career2SocialWork (C2SW). Destiné en premier lieu aux organisations de la pratique professionnelle intéressées par le programme et aux participants potentiels au programme, il livre une vue d'ensemble des étapes avant, pendant et après une immersion et indique les différents documents s'y rapportant.

2. Tableau récapitulatif des phases de l'immersion



3. Aspects essentiels des immersions

Le double profil de compétences est au cœur des « programmes pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP » (PgB11). Les hautes écoles spécialisées ont pour mission non seulement de garantir un enseignement axé sur la pratique et reposant sur des bases théoriques, mais également d'exploiter la recherche appliquée. Pour le domaine du travail social, le C2SW a élaboré un document de référence qui définit ce profil alliant connaissances pratiques et savoir théorique des collaborateurs et collaboratrices des hautes écoles spécialisées ayant leurs quatre mandats de prestations¹. Ainsi, le double profil de compétences constitue à la fois le cadre de référence du C2SW et un document de travail qui sera complété et évalué au fil de la mise en œuvre du projet C2SW. Les participant.e.s au programme élaborent leur profil de compétences spécifique à l'aide d'un **portfolio**.

Dans le cadre du C2SW, le double profil de compétences est renforcé par ce que l'on appelle des immersions, qui consistent à « s'immerger dans la pratique du travail social ». Les immersions sont au cœur du C2SW. Les points ci-après présentent les objectifs, le public cible, l'orientation des contenus, la durée et les résultats attendus des immersions.

3.1. Objectifs

Développement de compétences sur la base du double profil de compétences et transfert de ces compétences acquises dans des activités académiques (enseignement, recherche appliqué et développement et prestations).

3.2. Public cible

Membres du corps intermédiaire ou enseignant employés par une haute école partenaire du programme-pilote C2SW n'ayant pas ou peu de pratique professionnelle en travail social ou dont la pratique professionnelle est ancienne. Dans le cadre du C2SW, ces personnes sont désignées par le terme de participant.e.s (potentiel.le.s) au programme (PP).

3.3. Orientation des contenus

Il s'agit d'une « immersion » dans la pratique du travail social. L'immersion se déroule dans le cadre d'un projet concret défini au cas par cas avec l'organisation de la pratique professionnelle. Dans le domaine du travail social, deux types d'immersions dans les organisations de la pratique professionnelle sont possibles :

- **Immersion mettant l'accent sur le travail avec les bénéficiaires**

L'accent est ici mis sur le contact direct avec les bénéficiaires. En sus de ce travail en contact direct avec les bénéficiaires, une tâche supplémentaire peut être convenue (par ex. revue de la littérature et de résultats de recherches sur un thème spécifique, documentation pour une réflexion thématique ou éthique, etc.).

- **Immersion avec un projet spécifique (sans travail direct avec les bénéficiaires)**

Pour ce type de tâches ou de projets, il peut s'agir de : mise en route d'un projet ou participation à un projet, élaboration et/ou contrôle de procédures qualité, soutien logistique ou méthodologique à la direction, élaboration de prises de position, revues de la littérature, mise en œuvre d'un concept, accompagnement de processus, etc.

¹ Ces mandats de prestations sont : l'enseignement (formation initiale et continue), la recherche appliquée et le développement, les prestations à des tiers et la collaboration avec les hautes écoles et les centres de recherche en Suisse et à l'étranger.

3.4. Durée

La durée de l'immersion doit répondre aux objectifs préalablement fixés.

Les immersions peuvent durer de quelques semaines à plusieurs mois à temps partiel, par exemple un jour par semaine durant une année, etc. Les modalités sont fixées avec l'organisation de la pratique professionnelle.

Afin de permettre un maximum d'immersions dans le cadre du C2SW tout en respectant le budget, une immersion ne doit pas dépasser un taux d'activité de 100 % pour 6 mois.

3.5. Résultats

Le projet spécifique confié par l'organisation de la pratique professionnelle est réalisé.

Dans le cadre de ce projet, le/ la participant.e a accumulé des expériences de la pratique spécifiques. Il/elle a développé des capacités professionnelles dans le domaine du travail social qu'il/elle peut présenter et expliquer dans un portfolio.

Il/elle montre qu'il/elle est en mesure de transférer ces nouvelles compétences dans ses activités d'enseignement ou de recherche.

4. Informations destinées aux organisations de la pratique professionnelle (OP)

4.1. Négociation d'une offre d'immersion

Les organisations de la pratique professionnelle peuvent manifester leur intérêt pour le C2SW en se mettant en relation avec la direction du projet ou la personne de contact de la coordination nationale, qui est représentée par une personne dans chaque haute école spécialisée dans le domaine du travail social participante (personnes de contact de la coordination nationale et direction du projet: www.Career2socialwork.ch).

Les organisations de la pratique professionnelle peuvent faire part de leur intérêt sous la forme d'une **annonce d'intérêt**. Celle-ci sera publiée par la direction du projet sur le site Internet du C2SW avec les informations ci-après :

Nom de l'organisation ; site Internet

- **domaine potentiel de mise en œuvre de l'immersion** (domaine et projet spécifiques en quelques mots)
- **période de l'immersion** : par ex., 2019 et 2020 ? (max. 6 mois à 100 %)
- **taux d'activité** : par ex. 10 – 100 % ?
- **lieu de travail** :
- **personne de contact de l'organisation de la pratique professionnelle** (nom, adresse e-mail, numéro de téléphone)

Les collaborateurs/trices intéressé.e.s des hautes écoles participantes répondent à cette annonce d'intérêt en prenant contact avec l'organisation de la pratique professionnelle pour négocier une offre d'immersion potentielle.

Les organisations de la pratique professionnelle peuvent également être contactées directement par les collaborateurs/trices des hautes écoles spécialisées afin d'élaborer ensemble une offre d'immersion. Il est judicieux d'impliquer la hiérarchie du/de la collaborateur/trice de la haute école dès ces pourparlers, et c'est le/la participant.e potentiel.le au programme qui en est responsable.

4.2. Formulation du Descriptif des tâches de l'immersion

Si les parties en présence s'accordent sur une offre d'immersion potentielle, celle-ci est décrite sur la base du formulaire standard **Descriptif des tâches de l'immersion**, comportant les rubriques ci-après :

- **Participant.e à l'immersion : Nom, prénom, fonction, haute école spécialisée**
 - **le domaine d'activité** dans lequel l'immersion est proposée
 - **la mission spécifique** (voir les exemples ci-dessus)
 - **les compétences attendues du/de la participant.e à l'immersion**
 - **la durée ainsi que la période** de l'immersion
 - **le taux d'activité** souhaité
 - **le lieu de travail ; les conditions structurelles** ; le cas échéant, **la mobilité prévue en Suisse** (par exemple, une fois par semaine hors du lieu de travail habituel).
- Attention : les frais de déplacement à partir du lieu de travail sont à la charge de l'organisation de la pratique professionnelle

- le **montant de la contribution financière** de l'organisation de la pratique professionnelle (n'apparaît pas sur le site Internet, n'est accessible qu'à la coordination nationale ; doit être négocié en fonction de l'offre d'immersion et des capacités financières de l'organisation de la pratique professionnelle).

Montants indicatifs :

- Immersion mettant l'accent sur le travail avec les bénéficiaires sans projet spécifique :
10 % du salaire moyen = 1 000/mois pour un taux d'activité de 100 %
 - Immersion avec un projet spécifique sans contact direct avec les bénéficiaires :
30 % du salaire moyen = 3 000/mois pour un taux d'activité de 100 %
- **Personne de contact de l'organisation de la pratique professionnelle**
 - le cas échéant, les possibilités d'hébergement du/de la participant.e au programme.

4.3. Validation de l'offre d'immersion

Pour que l'offre d'immersion négociée puisse être validée, le/la participant.e potentiel.e au programme doit transmettre le **Descriptif des tâches de l'immersion** à la personne de contact de la coordination nationale.

La coordination nationale du C2SW étudie :

- si le descriptif des tâches de l'immersion envisagée et le profil du/de la participant.e potentiel.e au programme permettent le renforcement du double profil de compétences
- si l'offre d'immersion concurrence des prestations de services voire des projets de recherche des hautes écoles spécialisées dans le travail social pour la pratique.

Si la coordination nationale valide l'offre d'immersion, les étapes ci-après peuvent être mises en œuvre.

4.4. Convention

Une **convention tripartite** entre le/la participant.e au programme, l'organisation de la pratique professionnelle et l'employeur (EM), donc la Haute école, régit les conditions d'emploi pendant l'immersion. Le modèle du document expose les conditions générales de la convention ; les éléments de la convention qui doivent faire l'objet d'adaptations sont surlignés en jaune. Le/la participant.e au programme veille à ce que la convention soit conforme aux conditions spécifiques de l'immersion négociée. L'organisation de la pratique professionnelle désigne une personne de contact chargée de la coordination et du suivi de l'expérience d'immersion en son sein.

Le **Descriptif des tâches de l'immersion** est joint en annexe à la convention tripartite.

L'interlocuteur de l'organisation de la pratique professionnelle est le/la participant.e potentielle au programme, son/sa supérieur.e hiérarchique ou la personne de contact de la coordination nationale. Une fois la convention signée, le/la participant.e au programme veille à ce que les personnes intéressées disposent d'un exemplaire de cette convention.

Une fois toutes ces étapes achevées, la phase d'immersion peut commencer.

4.5. Pendant l'immersion

Les organisations de la pratique professionnelle mettent à disposition des participant.e.s au programme les espaces, documents et informations nécessaires à l'exécution de cette convention et leur apportent leur assistance pour la réalisation des objectifs de l'immersion et l'accomplissement de leurs tâches.

La personne de contact de l'organisation de la pratique professionnelle ou sa hiérarchie participent à l'évaluation du programme C2SW, qui peut être effectuée par oral ou par écrit. Il/elle participe dans la mesure de ses possibilités aux rencontres de réseau publiques annuelles du C2SW afin de renforcer les échanges entre les différent.e.s représentant.e.s de l'organisation de la pratique professionnelle et de la haute école spécialisée dans le domaine du travail social, conformément à la dimension nationale du programme.

4.6. Fin de l'immersion

Un entretien final est organisé entre le/la participant.e au programme, la personne de contact de l'organisation de la pratique professionnelle et le/la supérieur(e) hiérarchique de l'organisation de la pratique professionnelle. Le **Descriptif des tâches de l'immersion** sert de base à l'entretien.

L'organisation de la pratique professionnelle établit, au plus tard deux mois après la fin de l'immersion, un **certificat de travail** au nom du/de la participant.e au programme.

5. Informations destinées aux participant.e.s (potentiel.le.s) au programme

Avant de négocier une immersion avec une organisation de la pratique professionnelle, les participant.e.s potentiel.le.s au programme doivent en présenter les grandes lignes à leur haute école spécialisée. Les points suivants doivent notamment être exposés :

5.1. Préparation de l'immersion

Clarification de la motivation personnelle

Les participant.e.s potentiel.le.s au programme réfléchissent à leur volonté de participer au programme C2SW ainsi qu'aux compétences spécifiques du double profil de compétences qu'ils/elles souhaitent acquérir dans le cadre de l'offre d'immersion. Le document **Check des compétences** est rempli à cette fin.

Vérification avec la personne de contact de la coordination nationale

Les participant.e.s potentiel.le.s au programme se mettent en relation avec la personne de contact de la coordination nationale du C2SW de leur haute école spécialisée pour vérifier que leur motivation, leurs idées, leurs représentations et leurs souhaits correspondent à l'offre et à l'esprit du C2SW et voir si d'autres offres et possibilités seraient adaptées. Le document **Check des compétences** sert de base à cette discussion.

La personne de contact de la coordination nationale veille à ce que le/la participant.e potentiel.le au programme se familiarise avec les différentes composantes du programme C2SW (processus d'immersion, coaching individuel, coaching de groupe, réalisation d'un portfolio, participation à l'évaluation, rencontre des réseaux) et connaisse les différents documents ainsi que le déroulement du processus d'immersion, et lui apporte son soutien si nécessaire.

Discussion avec le/la supérieure hiérarchique (et le/la responsable RH)

Le/la participant.e potentiel.le au programme prend contact avec sa hiérarchie pour savoir si l'employeur soutient la participation au C2SW et envisager les conditions contractuelles de l'immersion. Le document **Check des compétences** sert de base à cette discussion.

5.2. Négociation d'une offre d'immersion

Si le/la participant.e potentiel.le au programme obtient le feu vert pour une immersion, une organisation de la pratique professionnelle peut être contactée afin de négocier l'offre d'immersion.

5.3. Formulation du descriptif des tâches de l'immersion

Si, après discussion avec sa hiérarchie, le/la participant.e potentiel.le au programme a négocié avec une organisation de la pratique professionnelle une offre d'immersion reposant sur le double profil de compétences, cette offre est décrite sur la base du formulaire standard **Descriptif des tâches de l'immersion**, comportant les rubriques ci-après :

- **Participant.e à l'immersion : Nom, prénom, fonction, haute école spécialisée**
- **le domaine d'activité dans lequel l'immersion est proposée**
- **la mission spécifique (voir les exemples ci-dessus)**
- **les compétences attendues du/de la participant.e à l'immersion**
- **la durée ainsi que la période de l'immersion**
- **le taux d'activité souhaité**

- **le lieu de travail ; les conditions structurelles** ; le cas échéant, la mobilité prévue en Suisse (par exemple, une fois par semaine hors du lieu de travail habituel).
Attention : les frais de déplacement à partir du lieu de travail sont à la charge de l'organisation de la pratique professionnelle
- **le montant de la contribution financière** de l'organisation de la pratique professionnelle (n'apparaît pas sur le site Internet, n'est accessible qu'à la coordination nationale ; doit être négocié en fonction de l'offre d'immersion et des capacités financières de l'organisation de la pratique professionnelle).

Montants indicatifs :

- Immersion mettant l'accent sur le travail avec les bénéficiaires sans projet spécifique :
10 % du salaire moyen = 1 000/mois pour un taux d'activité de 100 %
 - Immersion avec un projet spécifique sans contact direct avec les bénéficiaires :
30 % du salaire moyen = 3 000/mois pour un taux d'activité de 100 %
- **Personne de contact de l'organisation de la pratique professionnelle**
 - le cas échéant, les possibilités d'hébergement du/de la participant.e au programme.

5.4. Validation de l'offre d'immersion

Pour que l'offre d'immersion négociée puisse être validée, le/la participant.e potentiel.le au programme doit la transmettre à la personne de contact de la coordination nationale.

La coordination nationale du C2SW étudie :

- si le profil des tâches de l'immersion envisagée et le profil du/de la participant.e potentiel.le au programme permettent le renforcement du double profil de compétences
- si l'offre d'immersion concurrence des prestations de services voire des projets de recherche des hautes écoles spécialisées dans le travail social pour la pratique.

Si la coordination nationale valide l'offre d'immersion, les étapes ci-après peuvent être mises en œuvre.

5.5. Convention

La personne de contact de la coordination nationale transmet au/à la participant.e au programme les éléments ci-après :

- **la convention tripartite**
- **le financement de l'immersion**

La **convention tripartite** entre le/la participant.e au programme, l'organisation de la pratique professionnelle et l'employeur (EM), donc la Haute école, régit les conditions d'emploi pendant l'immersion. Le modèle du document expose les conditions générales de la convention ; les éléments de la convention qui doivent faire l'objet d'adaptations sont surlignés en jaune. Le/la participant.e au programme veille à ce que la convention soit conforme aux conditions spécifiques de l'immersion négociée. Le **profil des tâches de l'immersion** est joint en annexe à la **convention tripartite**.

Le document **financement de l'immersion** règle les flux financiers entre la HETS concernée, l'organisation de la pratique professionnelle et le Leading House du programme C2SW, la HES-SO.

Le/la participant.e au programme veille à ce que ces documents soient dûment remplis et signés. En cas de questions, la personne de contact de la coordination nationale reste à la disposition du/de la participant.e au programme.

Avant le début de l'immersion, les documents signés doivent être retournés en interne par le/la participant.e au programme à sa hiérarchie ainsi qu'à la direction, au département RH et au service financier de la haute école. Le/la participant.e au programme transmet les documents à la direction du projet de C2SW par l'intermédiaire de la personne de contact de la coordination nationale. Une fois toutes ces étapes achevées, la phase d'immersion peut commencer.

5.6. Pendant l'immersion

Le/la participant.e au programme débute son expérience d'immersion.

Les organisations de la pratique professionnelle mettent à disposition des participant.e.s au programme les espaces, documents et informations nécessaires à l'exécution de cette convention et leur apportent leur assistance pour la réalisation des objectifs de l'immersion et l'accomplissement de leurs tâches. La personne de contact désignée dans la convention est chargée de la coordination et du suivi de l'expérience d'immersion en son sein.

Au cours du premier mois de l'immersion, le/la participant.e au programme choisit un.e **coach** ; pour le/la guider dans son choix, des informations sur les coachs sont présentées dans la rubrique *Coaching-Pool* du site Internet du C2SW. Le/la participant.e au programme peut contacter le coach par e-mail pour lancer coaching. Le coaching comprend trois phases : démarrage, accompagnement et transfert. Le/la participant.e au programme peut également trouver de plus amples informations sur ce sujet sur le site Internet du C2SW. Le/la participant.e au programme est encouragé.e à se fixer des **objectifs d'immersion personnels** et à mettre en place la réalisation de son **portfolio** dès le commencement de son immersion et du coaching. Outre le **coaching individuel**, le/la participant.e au programme prend également part à des rencontres de **coaching en groupe**. Ces rencontres s'adressent à tous les participant.e.s au programme du C2SW et ont lieu tous les 4 mois. Le coaching en groupe est coordonné par **Michael Loebbert** de l'institut ICSO de la FHNW.

Le/la participant.e au programme participe à l'évaluation du C2SW. L'évaluation peut prendre la forme d'un questionnaire quantitatif à l'issue de l'immersion, d'un entretien ou d'une participation à des groupes de discussion.

5.7. Fin de l'immersion

Un entretien final est organisé entre le/la participant.e au programme, la personne de contact et le/la supérieur.e hiérarchique de l'organisation de la pratique professionnelle. Le **Descriptif des tâches de l'immersion** joint au début de l'immersion à la convention tripartite sert de base à cet entretien.

L'organisation de la pratique professionnelle établit, au plus tard deux mois après la fin de l'immersion, un certificat de travail au nom du/de la participant.e au programme.

5.8. Retour sur le lieu de travail - Transfert

Dans les trois mois qui suivent le retour sur le lieu de travail, un entretien final est réalisé entre le/la participant.e au programme et son/sa supérieur.e hiérarchique. Le **portfolio**, qui met en évidence les compétences acquises, ainsi que le certificat de travail de l'organisation de la pratique professionnelle (s'il a déjà été délivré), servent de base à cet entretien.

Au plus tard trois mois après le retour sur le lieu de travail, un dernier entretien a lieu avec le/la coach (coaching de transfert).

Le/la participant.e au programme achève son **portfolio** et participe à l'évaluation du programme pilote.